



Jean Luc BARON

ACCUEIL DES INTERNES LES CONTRAINTES DES PRATICIENS ET DES STRUCTURES





Le schéma directeur

La commission d'évaluation des besoins

La commission d'agrément

- Les CME et libéraux exclus
- Cahier des charges assez lourd (projet pédagogique)

La commission de répartition

- Décision d'une présentation ou non du terrain de stage au choix des internes

Le choix des internes

- Un poste proposé n'est pas obligatoirement choisi





Contraintes organisationnelles

L'interne doit, au titre de ses obligations de service, **9 demi-journées par semaine** d'exercice effectif.

L'interne consacre ensuite 2 demi-journées par semaine à sa formation universitaire

Les gardes sont comptabilisées dans le temps de présence obligatoire à raison de **2 demi-journées pour une garde.**



Contraintes organisationnelles

L'interne a droit à un congé annuel rémunéré de 30 jours ouvrables, le samedi étant décompté comme jour ouvrable.

- La durée des congés pouvant être pris en une seule fois ne peut être supérieure à 24 jours ouvrables

Contraintes financières

A la charge de la structure

Année d'ancienneté	Coût total annuel chargé employeur (40%)	Moyenne	Taux de prise en charge	Forfait annuel
1	29.345 €	32.218 €	49,7%	16.000 €
2	31.820 €			
3	35.488 €			
4	38.324 €	39.720 €	20,1 %	8.000 €
5	41.116 €			

Extrait circulaire N° DGOS/R1/2011 relative à la campagne tarifaire 2011 des établissements de santé

Les actes réalisés par l'interne sous le contrôle du médecin sont cotés par celui-ci.



Responsabilité

Un arrêté du 27 juin 2011 précise que l'interne exerce « *sous la responsabilité d'un médecin, responsable médical agréé exerçant au sein d'un lieu de stage agréé de l'établissement et signataire de la convention* » avec le CHU de rattachement.

En matière d'assurance

- L'établissement doit prendre une assurance pour l'interne
- Le praticien responsable doit déclarer à l'assurance, à ce jour sans surprime



Avantages

Un pari sur le futur

- Faire connaître le secteur privé
- Possibilité de futur associé ou praticiens libéraux
- Possibilité d'obtenir une ligne de garde PDS (cardio interventionnelle) si interne de garde et senior d'astreinte.

La contrainte financière est alors un investissement





Limites

Que peut faire un interne en secteur privé

- Participer aux urgences
- Il ne peut pas consulter
- Il ne peut réaliser des actes qu'en présence du senior, et le patient doit en être averti ...

La contrainte financière est alors un frein